

PHOTO-VOLTAÏQUE

**MISE
À JOUR
MARS
2023**



Dans le cadre du développement de projets photovoltaïques, la FDE 62 propose un accompagnement technique en deux étapes.

COMMENT INTERVIENT LA FDE 62 ?

ÉTAPE 1 : ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ

Une pré-étude réalisée par le Conseiller en Énergie de la FDE 62 pour vérifier, par exemple, les points suivants :

- L'exposition, les points de vigilance, le potentiel, les subventions mobilisables
- Les potentiels de production
- Une estimation des coûts

Cette pré-étude est réalisée gratuitement.

ÉTAPE 2 : RÉALISATION DU PROJET

Mise en place au travers de la centrale d'achat de la FDE 62, d'un accord-cadre à bons de commande d'étude de faisabilité et des missions de maîtrise d'œuvre avec des options sur la note de calcul de la charpente et le diagnostic amiante.

Les objectifs

- Faciliter la réalisation des projets
- Développer une énergie renouvelable

L'intérêt de la collectivité

Une aide technique :

- Pour la rénovation
- Pour la construction neuve

Bon à savoir

- Les Conseillers en Énergie sont à votre disposition pour rechercher les différents accompagnements

Vos interlocuteurs

CONSEILLERS EN ÉNERGIE SUR UN TERRITOIRE

- Communautés de Communes / Communautés d'Agglomération :
- Boulonnais : 06 71 59 13 09 / 07 87 72 11 42
- Calaisis : 07 88 91 10 59
- Campagnes de l'Artois : 06 80 83 19 20
- Desvres Samer : 06 71 59 13 09 / 07 87 72 11 42
- Lens Lievin : 06 78 72 01 21 / 06 38 26 69 20
- Pays d'Opale : 07 88 91 10 59
- Région d'Audruicq : 07 88 91 10 59
- 7 Vallées : 06 71 92 55 38
- Ternois : 07 86 15 94 27
- Terre des 2 caps : 06 71 59 13 09

CONSEILLERS EN ÉNERGIE

- Autres communes :
- Antoine Brégeaud : 06 86 80 32 83
antoine.bregeaud@fde62.fr
- Thibaut Dejaigher : 06 30 92 75 28
thibaut.dejaigher@fde62.fr
- Ludovic Fournier : 06 45 01 44 02
ludovic.fournier@fde62.fr